

Québec, le 30 janvier 2025

Monsieur Mathieu Drolet
Conseiller – Autorisations gouvernementales
Groupe – Exploitation et infrastructures
Unité Autorisations gouvernementales
855, rue Sainte-Catherine Est, 18^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

**Objet : Questions et commentaires issus de la consultation autochtone
concernant le projet de ligne de raccordement à 315 kV du projet
éolien Des Neiges - Secteur sud
Communauté de Mashteuiatsh
(Dossier 3211-11-133)**

Monsieur,

Conformément à l'article 31.3.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre-2) (LQE), vous trouverez, joint à la présente lettre, les questions auxquelles doit répondre Hydro-Québec. À la suite de la transmission des réponses de l'initiateur à la première série de questions et commentaires du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le 15 novembre 2024, le MELCCFP a reçu des préoccupations supplémentaires suivant la démarche de consultation autochtone menée par la Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuits du MELCCFP.

En vertu des articles 118.5.1.1 de la LQE et 18 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (RÉEIE), ces renseignements seront mis à la disposition du public et publiés au Registre des évaluations environnementales.

Les réponses à ces questions et commentaires doivent être regroupées dans un rapport distinct. Une version électronique de ce rapport doit être soumise au ministre ainsi que huit (8) copies papier.

Par la présente, nous vous informons également que vous avez la possibilité de déposer la copie électronique de votre rapport par l'entremise du site *ShareFile* du Ministère. Conséquemment, lors du dépôt des réponses aux questions et commentaires une copie sur support informatique (format PDF) pourra être déposée dans le dossier *ShareFile* prévu à cet effet.

... 2

Ainsi, nous vous demandons de prendre connaissance du guide d'utilisateur *ShareFile* que nous mettons à votre disposition en pièce jointe. Lorsque vous serez prêt à déposer vos documents sur *ShareFile*, vous devrez en aviser le chargé de projet, M. Bruno Dupré, à l'adresse courriel suivante : Bruno.Dupre@environnement.gouv.qc.ca. Celui-ci vous transmettra un lien vous permettant de procéder. Ce lien sera valide pour une durée de 7 jours.

Nous vous rappelons que la version électronique des documents doit respecter les critères suivants :

- les documents ne doivent pas excéder 100 Mo. Au besoin, les fichiers devront être scindés en parties distinctes et clairement identifiées;
- les porte-documents PDF ne sont pas admis;
- les fichiers ne devront pas être protégés par un mot de passe ou tout autre attribut de protection (signature numérique d'approbation, etc.) afin de permettre l'ajout d'une étiquette de codification sur la page couverture;
- la reconnaissance de texte doit être possible;
- les fichiers devraient inclure les signets facilitant la consultation électronique à l'intérieur d'un même document. Ceux-ci devraient refléter au minimum le contenu de la table des matières ainsi que la liste des figures et tableaux s'il y a lieu. Il est préférable d'éviter les signets hyperliens hors du document;
- éviter de fournir les annexes individuellement. S.v.p. rassemblez-les en fichiers de 100 Mo maximum;
- l'information descriptive des fichiers ne devra pas comporter de renseignements nominatifs.
- une lettre confirmant la concordance entre la version papier et la version électronique

Pour toute question, vous pouvez rejoindre M. Bruno Dupré, de notre direction.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La directrice,



Maria Fernandes

p. j. Questions et commentaires issus de la consultation autochtone

**Ligne de raccordement à 315 kV
du projet éolien Des Neiges - Secteur sud
(Dossier 3211-11-133)**

Questions et commentaires issus de la consultation autochtone

- QC-1** En lien avec la préservation des habitats d'oiseaux, et accessoirement, la RQC-39 du document de réponses aux questions et commentaires du MELCCFP déposé le 15 novembre 2024, la communauté de Mashteuiatsh aimerait savoir s'il est envisageable de conserver des chicots, tout en respectant la sécurité des usagers et des travailleurs, étant donné que plusieurs espèces peuvent en dépendre dans leur cycle de vie.
- QC-2** Au sujet de l'engoulement d'Amérique et la RQC-14 du document de réponses de novembre 2024, la communauté souhaiterait comprendre la façon avec laquelle les travailleurs pourront identifier l'espèce si la récolte de bois est effectuée au moyen d'une abatteuse.
- QC-3** En ce qui concerne la découverte de spécimens d'espèces floristiques menacées et vulnérables (EFMVS) mentionnée à la RQC-7 du document de réponses de novembre 2024, la communauté s'interroge sur la capacité d'identification de ces espèces par les travailleurs, étant donné que cet exercice requiert des connaissances spécifiques. Ainsi, l'initiateur doit indiquer comment il est prévu de s'assurer qu'il n'y ait pas d'espèce de ce type dans des zones où des activités nuisibles pour celles-ci sont envisagées.